

# **Conseil de quartier le Port**

## **Compte rendu du 28 septembre 2024**

**Le 2ème conseil de quartier 2024 s'est déroulé en présence de 4 représentants de la mairie, des 2 référentes du Port et de 12 habitants du quartier.**

### **Résolution des problématiques précédemment soulevées et point sur celles en cours**

- **Vitesse excessive croisement chemin du Port/chemin du Peillartd/chemin du Paradis.**

**Des panneaux limitant la vitesse à 30 km/h pour le Port et 50 km/h pour le chemin du Peillard et du Paradis ont été posés.**

**Le marquage au sol sera inscrit au budget 2025.**

- **Vitesse excessive chemin du Port et nombreux passages de véhicules.**

**Le radar mobile qui a été placé en première étape à l'aplomb de l'avenue du fleuve visait à comptabiliser le nombre de véhicules et repérer les heures de passages.**

**Constat : affluence entre 7h et 8h30 dans le sens Peillard/Loyettes pour éviter le bouchon formé bien en amont et réduire l'attente pour franchir le pont de Loyettes.**

**Remarque d'un riverain : il avait été demandé une interdiction de tourner à droite pour franchir le pont de Loyettes, qu'en est-il ?**

**Réponse : le Département n'est pas favorable et préconise un sens interdit.**

**La sortie du chemin du Port vers la départementale côté Loyettes étant dangereuse, une concertation a été réalisée auprès des riverains par la distribution de flyers afin d'envisager la mise en sens interdit après l'impasse du Port. (info: 15 000 passages environ par jour sur le pont)**

**Les quelques réponses obtenues sont favorables.**

**Retour en a été fait auprès de la commission participative. La mise en sécurité de la sortie du chemin du Port, côté Pont de Loyettes, par la pose d'un sens interdit, est à l'étude. Un panneau d'avertissement sera positionné juste après le croisement avec l'avenue du Fleuve.**

**En parallèle, il est envisagé de rétrécir le début du chemin du Port en bas du pont.**

**Durant les premiers jours de l'installation, la police municipale sera présente.**

**Info complémentaire : le radar mobile a été déplacé et se trouve désormais au début du chemin du Port point d'accélération des automobilistes.**

**Les autres réalisations du quartier :**

- **Avenue de l'Ancre les ilôts ont été mis en enrobé avec résines et les pots de fleurs de couleur rouge pour la décoration sont commandés.**
- **Au niveau du 475 Chemin du Peillard la flaque a été traitée.**
- **Avenue du Fleuve un 1<sup>er</sup> curage du puits perdu a été effectué sans donner de résultat. La canalisation d'évacuation va être visionnée par caméra pour trouver la cause de la retenue des eaux de pluie.**

# **Conseil de quartier le Port**

## **Compte rendu du 28 septembre 2024**

- **Berges du Rhône**

**Il est rappelé que les berges appartiennent à la CNR. Le montant estimé pour un enrochement est d'environ 400 000€. La CNR n'envisage pas d'engager une telle somme et « botte en touche » en arguant que les berges vivent.**

**La mairie prévoit la réfection des rondins en bois ainsi qu'une demande de prise en charge par la CNR de l'ordre de 80%. Coût estimé 40 000€ pose comprise.**

### **Autres points évoqués**

- **Il est fait état d'une importante flaque en bas du chemin du Paradis lors de grosses pluies. Pour info : cette situation avait déjà été évoquée (voir compte rendu du 01/10/2022)**

- **Il est signalé que des quilles en plastique avenue du Fleuve ont été retirées par un riverain. Il est rappelé qu'il est interdit d'intervenir sur les installations mises en place par la commune. Il est par ailleurs signalé qu'il y a eu une intervention sur les boîtiers de commande électrique de l'éclairage public par un administré sans autorisation communale.**

- **Il est demandé par un habitant de la rue de l'Ancre la possibilité d'avoir un banc sur la petite place.**

- **Un participant indique que les déjections canines non ramassées sont très nombreuses notamment le long du Rhône. Pourrait-il y avoir un rappel aux textes ?**

**La mairie va transmettre le décret aux référents (transmission faite). A la question, celui-ci peut-il être affiché sur les panneaux du Port la réponse a été positive.**

**La Mairie pourrait-elle fournir des sacs-à-crottes? En attente?**

**Une habitante du Peillard fait une remarque : que dire des déjections des chevaux?**

**Effectivement ce n'est pas prévu dans les textes.**

**La mairie va se rapprocher des centres équestres.**

**Prochain Conseil de quartier prévu le samedi 29 mars 2025 de 10h00 à 12h00 en mairie.**

**Rédaction réalisée conjointement par les référentes du quartier du Port.**